

FICHE DE DONNEES DE SECURITE Holts Nettoyant Freins

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------------------|---|
| Nom commercial | Holts Nettoyant Freins |
| No du produit | 52460600131, 72460500136, HMTN0101A |
| Synonymes, Nom Déposé | PRO25A |
| Notes d'enregistrement REACH | C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval. |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de soins pour automobiles. Produit de nettoyage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur CH:

Jasa AG
Müslistrasse 43
8957 Spreitenbach
Phone: +41 (0)44 431 60 70; Fax: +41 (0)44 432 63 17; info@jasa-ag.ch; www.jasa-ag.ch

Service chargé des renseignements : Produktmanagement , Frédéric Huber, Phone: +41 (0)44 439 90 66

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Informateur en cas d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum, Zürich (STIZ), Tél. 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Classification (CE 1272/2008) | Risques Physiques et Chimiques | Flam. Aerosol 1 - H222+H229 |
| | Pour l'homme | Skin Irrit. 2 - H315;STOT Single 3 - H336 |
| | Pour l'environnement | Aquatic Chronic 2 - H411 |
| Classification (1999/45/CEE) | Xi;R38. F+;R12. N;R51/53. R67. | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage des détergents >= 30% Hydrocarbures aliphatiques

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Holts Nettoyant Freins



| | | |
|--------------------------------------|-----------|---|
| Mention D'Avertissement | Danger | |
| Mentions De Danger | H222+H229 | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils De Prudence | P102 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. |
| | P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| | P251 | Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| | P410+412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |
| Conseils De Prudence Supplémentaires | P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P261 | Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. |
| | P264 | Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. |
| | P321 | Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette). |
| | P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| | P304+340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| | P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| | P332+313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| | P362 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| | P391 | Recueillir le produit répandu. |
| | P403+233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| | P405 | Garder sous clef. |

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

naphtha (petroleum), hydrotreated light

60-100%

No CAS : 64742-49-0

No CE : 265-151-9

Holts Nettoyant Freins

| | |
|--|--|
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411 | Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67. |
| BUTANE 5-10% | |
| No CAS : 106-97-8 No CE : 203-448-7 | |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220 | Classification (67/548/CEE) F+;R12 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Notes d'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Holts Nettoyant Freins

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|-------------|-------|-------------|------------|--------------|--|------|
| BUTANE | VLEP | 800 ppm | 1900 mg/m3 | | | |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ingredients non dangereux

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN374 Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé.

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE

PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| Aspect | Aérosol. |
| Odeur | Hydrocarbures aromatiques. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 63° - 100°C |
| Densité relative | 0.672 |

Holts Nettoyant Freins

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Viscosité | 0.44mm ² 40°C |
| Point d'éclair (°C) | <1C |
| Température d'auto-inflammation (°C) | 200°C |

9.2. Autres informations

| | |
|-------------------------|--------|
| Volatile Par Volume (%) | 95.89% |
|-------------------------|--------|

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Fumées âcres de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. En cas de travail prolongé sur des grandes surfaces dans des locaux mal ventilés et de faible taille, des vapeurs peuvent se développer en concentrations susceptibles de provoquer des malaises sous forme de maux de tête et d'irritation des yeux et de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Empêcher l'écoulement dans l'eau ! Ce produit chimique est toxique pour les organismes aquatiques.

Classification Dechets

WGK : 3 (Germany)

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Quantités Limitées

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (Naphtha (Petroleum), Hydrotreated Light)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Holts Nettoyant Freins

EMS F-D, S-U
Code restriction de tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Detergents Regulation EC 648/2004 Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail. 2008/47/EC aérosol directive Distributeurs (2008/47/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

| | |
|------------------------------|---|
| Date de révision | 09/12/2014 |
| Révision | 13 |
| Remplace la date | 12/07/2014 |
| No FDS | 12870 |
| Date | 2005 |
| Phrases - R (Texte Intégral) | |
| R12 | Extrêmement inflammable. |
| R11 | Facilement inflammable |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| R65 | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Mentions De Danger Completes | |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222+H229 | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.